

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 FEVRIER 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 2 février 2006 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 27 janvier 2006.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 27 janvier 2006 a été affichée à la porte de la mairie.

Le compte-rendu de séance du 6 décembre 2005 a été adopté par 3 abstentions et 18 voix pour.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte administratif 2005
2. Transfert de compétence CAPV : réseaux et services locaux de communication électroniques
3. CAPV : commission tourisme – nomination d'un représentant
4. Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre – aménagement du Trincon
5. Achat de terrain Mme MARTIN avec estimation
6. Demande de subvention départementale – aménagement de sécurité rue du 8 mai 1945
7. Résultat de la commission chargée de la commande publique
8. Questions diverses
 - proposition de motion pour le maintien des horaires de la Poste
 - prise en charge des sessions de formation des élus
 - sécurité :
 - travaux chemin du Gayot aux Eymins
 - silo de Pré Novel : risques liés à l'amiante ?
 - risques d'effondrement maison du Janin

Suite à la demande M. PERNOUD, M. Le Maire indique à l'assemblée l'ajout de points à l'ordre du jour en questions diverses :

- proposition de motion pour le maintien des horaires de la Poste
- prise en charge des sessions de formation des élus
- sécurité :
 - travaux chemin du Gayot aux Eymins
 - silo de Pré Novel : risques liés à l'amiante ?
 - risques d'effondrement maison du Janin

Et propose de modifier l'ordre des différents points.

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire propose M. Raymond CHARLES comme secrétaire de séance. M. Raymond CHARLES est élu secrétaire de séance par 7 voix contre, 3 abstentions et 11 voix pour.

1. Transfert de compétence CAPV : réseaux et services locaux de communication électroniques

Comme la desserte Haut débit d'un territoire répond à une problématique d'Aménagement du Territoire au cœur des compétences du Pays Voironnais et que les collectivités locales ont de par la loi toute légitimité à intervenir dans ce cadre, il est proposé de lancer un projet de desserte Haut Débit de notre territoire. Ce projet a été travaillé avec le groupe de pilotage TIC créé en Bureau Communautaire du 16 décembre dernier.

L'infrastructure projetée est basée sur un réseau optique et Wi-max qui se décomposera en 2 phases compte tenu de l'attente de norme pour la technologie Wi-max. Le contenu de la phase 1 est le suivant :

- Desservir les principales zones d'activités et sites publics par l'infrastructure optique (à savoir Centr'Alp 1 et 2, Champfeuillet, Charancieu, Diversité, Ile Gabourd, Les Blanchisseries, Peuras, Trois Fontaines, Talamud et Vercors) afin d'avoir des débits supérieurs à 2MB/s.

- Ouvrir la concurrence par le dégroupage de l'ensemble des douze répartiteurs du territoire.

- Raccorder les sous-répartiteurs suivants à l'infrastructure Optique de diminuer fortement les zones blanches (soit par fibre optique, soit par faisceaux hertziens) : Charancieu, Merlas, Paladru, Saint Blaise du Buis, Saint Bueil, Saint Julien de Ratz, Saint Nicolas de Macherin, Saint Suplice des Rivoires, Réaumont, Velanne, Voissant, Vourey.

Le contenu de la phase 2 est le suivant : desservir l'ensemble du territoire avec la technologie Wi-Max de façon à supprimer toutes les zones blanches et desservir le territoire avec des débits supérieurs à 2 Mb/s partout.

Les coûts d'investissement sont les suivants : Phase 1 : 7 693 990 € HT - Phase 2 : 2 369 000 € HT

Le coût à charge de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sera défini suite au choix du mode de gestion. Ce dernier se fera dès l'obtention de l'avis de la Commission Consultative des services publics locaux. Cependant, une préférence pour une délégation de service public de type concession a été énoncée.

La mise en œuvre de ce projet nécessite un transfert de compétence au Pays Voironnais.

Il est donc proposé, au Conseil Municipal, de demander l'intégration dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (au sein du Bloc 3 : "Autres compétences") la compétence suivante : "Compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques (sur le réseau structurant jusqu'aux sous-répartiteurs)".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 abstentions et 6 voix pour : Décide d'intégrer au Bloc 3 ("Autres compétences") des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais la compétence telle que libellée ci-dessus, et demande à M. le Préfet de prendre un arrêté pour le transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal échange sur ce point. B. GASSAUD et D. CHAMBON indiquent qu'ils se sont abstenus au sein du Conseil Communautaire car il y a d'autres priorités budgétaires. Le coût des investissements est très élevé alors qu'avec l'avancée des technologies nouvelles, il pourrait s'avérer moindre dans les années prochaines. Gilles SEGUIN ne prend pas part au vote.

2. CAPV : commission tourisme – nomination d'un représentant

Par courrier en date du 21 décembre 2005, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous informe que dès le début de l'année 2006, les sujets et les dossiers propres à la compétence Tourisme seront traités lors d'une commission spécifique et non plus, au sein de la commission Aménagement, comme cela se pratiquait depuis quatre années.

Une commission tourisme prendra donc place dès le début 2006. Afin d'instaurer une instance d'échanges et de débats, la commission sera ouverte à une dizaine de professionnels qui siègeront régulièrement.

Il convient donc de désigner un représentant au sein du conseil municipal qui siègera à cette commission.

Jean-François BLANC et Michel DELMAS sont candidats. A l'issue du vote à bulletin secret, Jean-François BLANC est désigné.

3. Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre – aménagement du Trincon

M. Claude RUGET rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions du groupe de travail « aménagement de sécurité du Trincon » et les pré-études réalisées avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage assurée par les Services de l'Équipement. A ce stade d'avancement du dossier, il convient désormais de lancer la procédure de consultation préalable au choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité sur la portion de RD 128 qui part de sa jonction avec la RN 75 jusqu'à la Place du Champ de Mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix contre, 4 abstentions et 12 voix pour :

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à une consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Chemin du Trincon avec une mise en concurrence selon le Code des marchés publics.

Claude RUGET indique qu'une présentation de l'étude sera faite et le dossier revu au sein du groupe de travail du « Trincon ».

4. Achat de terrain Mme MARTIN avec estimation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'acquérir une parcelle cadastrée « AS » 78 lieudit Pré Pattin, d'une superficie de 163 m². Il indique que la propriétaire, Mme Mauricette MARTIN, propose à la Commune la vente de cette parcelle selon l'estimation du service des Domaines, pour un montant de 400 €

Compte-tenu de l'intérêt de l'emplacement de ce terrain dans le cadre d'un projet ultérieur d'aménagement de sécurité à proximité des équipements sportifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 400 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 3 abstentions et 19 voix pour : décide d'acquérir ce terrain pour un montant de 400 €

5. Résultat de la commission chargée de la commande publique

Bernard GASSAUD, Maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission chargée de la commande publique qui s'est tenue le 31 janvier 2006 concernant plusieurs marchés (article 28 du CMP). Monsieur le Maire a présidé cette commission et communique les conclusions de cette réunion.

- Maîtrise d'œuvre aménagement de la rue du 8 mai 1945

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

ALP'ETUDES- 38430 MOIRANS – Taux d'honoraires : 8,5 %

- Maîtrise d'œuvre aménagement chemin de Wessling

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

SEM VECTEUR – 38500 VOIRON – Taux d'honoraires : 9 %

- Maîtrise d'œuvre aménagement ancienne boulangerie

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition suivante :

SEM VECTEUR – 38500 VOIRON – Taux d'honoraires : 12,5 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 10 abstentions et 12 voix pour : prend acte des décisions de la commission de la commande publique et charge M. le Maire de signer les pièces et annexes des marchés ci-dessus définis, et le mandat pour lancer les ordres de service y référant dans les délais fixés par la réglementation.

F. PERNOUD demande si la SEM Vecteur a fait une offre pour la maîtrise d'œuvre de la Rue du 8 mai 1945. B.

GASSAUD indique que la commission n'a pas reçu d'offre de cette société.

6. Demande de subvention départementale – aménagement de sécurité rue du 8 mai 1945

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise de confier une mission d'esquisse chiffrée à la Société Alp'Études pour des aménagements de sécurité à réaliser dans le Centre Village et notamment dans la Rue du 8 mai 1945 (RD 128). Il rappelle également la décision prise par la commission de la commande publique le 31 janvier 2006 de confier à la Société Alp'Études la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

Il indique que le coût prévisionnel des aménagements à réaliser pour sécuriser les déplacements piétonniers dans cette rue s'élève à 140 240,40 € HT pour les travaux. Il demande au Conseil Municipal de solliciter le Département par une demande de subvention dans le cadre des « aménagements de sécurité ».

Il rappelle que le taux maximum de subvention peut être de 50 % du coût des travaux HT avec un montant plafonné à 80 000 € de travaux, soit une subvention maximum de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : sollicite du Conseil Général de l'Isère une subvention départementale maximum pour les aménagements de sécurité à réaliser Rue du 8 mai 1945,

7. Vote du compte administratif 2005

M. Dominique CHAMBON, 1^{er} Adjoint présente à l'assemblée le compte administratif 2005 :

Résultats section de fonctionnement :

Recettes : 2 428 901,08 €

Dépenses : 1 594 802,88 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de 834 098,20 €

Possibilité en 2006 d'affecter ce résultat :

Soit en excédent de fonctionnement reporté au C/002

Soit en excédent capitalisé de la section d'investissement C/1068

Résultats section d'investissement :

Recettes : 1 783 242,65 €

Dépenses : 1 256 544,47 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2005 de 526 698,20 €

Ce résultat est à reporter en excédent d'investissement du B.P 2006 au C/001

Par 11 voix pour et 10 voix contre, le compte administratif 2005 est adopté.

9. Questions diverses

- proposition de motion pour le maintien des horaires de la poste :

B. GASSAUD rappelle qu'une motion a déjà été votée dans ce sens le 8 juin 2004. Il donne lecture d'une proposition de motion pour renouveler la demande auprès de la Poste. F. PERNOD donne lecture de la proposition qu'il fait. Le Conseil délibère sur le texte proposé par le Maire et l'adopte à l'unanimité.

- Prise en charge des sessions de formation des élus :

Après débat, cette question sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2006 par la commission et le comité consultatif des finances. La définition des critères permettrait une prise en charge de certaines formations.

- sécurité :

• Travaux Chemin du Gayot aux Eymins :

P. JANSEN fait part du très mauvais état de la voirie dû aux travaux de constructions en cours. J.F. BLANC et B. GASSAUD précisent la voirie sera refaite sur environ 150 m avec un nouveau calibrage de la route. En attendant, une signalisation sera mise en place.

• Silo de Pré Novel : risques liés à l'amiante ?

F. PERNOD soulève le problème de l'amiante présente dans le bâtiment appartenant à la Coopérative Agricole et du risque pour les riverains et les enfants qui vont jouer à proximité. B. GASSAUD indique que c'est une propriété privée et qu'il n'existe pas de réglementation applicable en l'espèce car il n'y a pas de confinement. Un courrier a été adressé au propriétaire du silo qui est destiné à être démolit. F. PERNOD propose de mettre un panneau sur la route indiquant « danger amiante ».

• Risques d'effondrement de la maison du Janin

F. PERNOD rappelle le risque d'effondrement du bâtiment du côté du Chemin des Contrebandiers.

B. GASSAUD écrira à nouveau au propriétaire à ce sujet. L'expertise des assurances n'a pas été encore communiquée. Par ailleurs une tuile située sur une grange en face de ce bâtiment menace de tomber. J.F. BLANC indique qu'il la fera enlever.

• Points divers

- Chemin des trois chataigniers : compte-tenu de l'étroitesse de la chaussée, la seule solution paraît être un « refuge ». Une nouvelle réflexion sera menée avec les riverains.
- Eclairage sous le pont de l'autoroute : il sera rétabli cette semaine.
- La peinture sous le pont est à refaire en totalité. Compte-tenu de sa spécificité, pour éviter les tags, il faut une température supérieure à 11 °. J.F. BLANC rappelle qu'il avait été proposé à la MPT de réaliser des fresques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire,

B. GASSAUD

Rédaction : V. DODDO / B. GASSAUD	Vérification : B. GASSAUD	Date : 03.02.06
-----------------------------------	---------------------------	-----------------